DEC133238DR07

Décision portant nomination de Mme Magalie LE BORGNE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5669 intitulée « Unité de mathématiques pures et appliquées»

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

 \mbox{Vu} l'instruction n° 122942DAJ du 1 $^{\mbox{\tiny er}}$ décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS :

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à **l'Ecole Normale Supérieure de Lyon** (ou toute autre norme interne) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5669 intitulée «Unité de mathématiques pures et appliquées» et nommant M. Emmanuel GIROUX en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 17/12/2013 ;

Considérant que Mme Magalie LE BORGNE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 07 et 08 octobre et du 18 et 20 novembre 2013,

DECIDE:

Article 1^{er} : Mme Magalie LE BORGNE, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR5669 intitulée «Unité de mathématiques pures et appliquées» à compter du 18/12/2013.

Mme Magalie LE BORGNE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Magalie LE BORGNE** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à LYON, le 18/12/2013 Le directeur de l'unité M. Emmanuel GIROUX

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC132945DR07

Décision portant nomination de Mme Anne VINCENT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5286 intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Lyon»

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS:

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention au **Centre Léon Bérard** (ou toute autre norme interne) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI portant création de l'unité mixte n° UMR5286 intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Lyon» et nommant Alain PUISIEUX en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 15/10/2013 :

Considérant que Mme Anne VINCENT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 13 et 14 mai et les 12 et 14 juin 2013,

DECIDE:

Article 1er: Mme Anne VINCENT, chercheur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR5286 intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Lyon » à compter du 01/11/2013.

Mme Anne VINCENT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Anne VINCENT** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait àLe directeur de l'unité

Le unecteur de l'unité

Alain PUISIEUX

Visa du chef d'établissement partenaire

Par délégation, Le directeur général adju-J.R. GRESEM Visa du de egué régional du CNRS

Pour le Délégue Régional empêché
A. LHERITIER-CHABRAIN

Adjointe au Délégué Régional



Advancing the frontiers

Rhône Auverane

2, avenue Albert Einstein

69609 Villeurbanne cedex

1.0472445600

F 04 78 89 47 69

www.dr7.cnrs.fr

BP 61335

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)